

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 19-20-03

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 19-20 / 08

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 limite les actions des candidats pour répondre à l'ensemble des conditions d'admission au programme HEGHI dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que la pandémie a un impact important sur le nombre de demandes d'admission reçues au programme HEGHI;

CONSIDÉRANT le report de la date d'admission au programme HEGHI;

CONSIDÉRANT que la qualité de la formation doit être maintenue;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place doivent assurer les meilleures chances de réussite aux étudiants;

CONSIDÉRANT que des modalités existent depuis 2015 permettant à un candidat de répondre à sa condition d'admission en mathématique ou comptabilité jusqu'au 1 janvier faisant suite au début de ses cours de la première session;

CONSIDÉRANT que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'ITHQ reconnaît dans certains cas un droit de reprise lorsque l'étudiant a obtenu minimalement un résultat correspondant à 90% de la note de passage.

Il est proposé de modifier les modalités d'application des conditions d'admission au programme Hautes Études en gestion hôtelière internationale (HEGHI) en ce qui a trait à la maîtrise des langues française et anglaise, sous réserve du respect des conditions énoncées dans le document ci-joint.

PROPOSÉE PAR NELSON THÉBERGE

APPUYÉE PAR JASMIN TANGUAY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'honorable Liza Frulla, C.P., C.M., O.Q.

Le 17 avril 2020

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires